



Transformer l'essai de Paris en actions concrètes pour les plus vulnérables: Recommandations pour la COP22



Principales demandes de CARE pour la COP22 afin de renforcer l'action avant 2020 et d'assurer une mise en œuvre efficace de l'Accord de Paris

1. Les gouvernements doivent prendre des mesures concrètes pour rester sous le seuil de réchauffement de 1,5°C, en tenant compte de leurs responsabilités historiques et évolutives, les inscrire et revoir à la hausse dans le cadre des bilans réguliers et promouvoir des énergies renouvelables accessibles aux populations les plus pauvres.
2. Pour aider les personnes les plus vulnérables à faire face aux effets néfastes du climat, la COP22 doit contribuer à une réelle augmentation des financements pour une adaptation au changement climatique intégrant le genre dans les pays en développement, et opérationnaliser l'objectif mondial en matière d'adaptation.
3. Face à l'augmentation des pertes et des dommages irréversibles provoqués par le changement climatique, la COP22 doit prendre des mesures pour renforcer le Mécanisme international de Varsovie et accroître les financements pour répondre aux pertes et dommages, en ciblant les populations les plus vulnérables.
4. La COP22 doit promouvoir une agriculture durable, productive, équitable et résiliente, à travers la mise en place d'un programme de travail conjoint du SBSTA et du SBI sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.
5. Les gouvernements doivent indiquer la manière dont ils promeuvent l'égalité de genre et les droits humains dans l'action climatique, à la fois dans la préparation des contributions déterminées au niveau national (CDN), et leurs rapports réguliers, ainsi que renouveler et renforcer le programme de travail de la CCNUCC sur le genre.



Ben Bohane/CARE

Les causes et les conséquences du changement climatique reflètent l'une des plus grandes injustices de notre époque. Des milliards de personnes vivant dans la pauvreté –pourtant les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre – subissent le plus sévèrement les impacts du changement climatique. Dans les nombreux pays où CARE travaille, les effets dévastateurs du changement climatique limitent ou réduisent à néant les progrès réalisés en matière de développement au cours des dernières décennies. Les changements climatiques accentuent les injustices sociales et économiques, notamment les inégalités de genre.¹

2015 et 2016 ainsi que les années précédentes ont été marquées par des records absolus de températures. En 2016, les températures de chaque mois ont été globalement plus élevées que celles observées jusqu'à présent tandis qu'en 2015, les concentrations atmosphériques de CO₂ ont atteint un niveau inégalé. Le phénomène climatique El Niño a touché des millions de personnes et l'Afrique du Sud connaît la pire sécheresse de ces 35 dernières années. La sécheresse alimentée par ce phénomène, et exacerbée par le changement climatique, aggrave l'insécurité alimentaire, indicateur-clé des graves inégalités en matière d'adaptation et de préparation et réduction des risques de catastrophes. A l'échelle mondiale, le nombre de personnes contraintes de quitter leur maison en raison d'événements climatiques extrêmes est sans précédent, et contribue à la plus grosse crise humanitaire depuis la Seconde Guerre mondiale.

L'an dernier, l'adoption de l'Accord de Paris et de l'Agenda 2030 pour le développement durable ont constitué une étape décisive dans la lutte mondiale contre le changement climatique. La ratification rapide de l'Accord en 2016 entraînera son entrée en vigueur avant la COP22 qui aura lieu à Marrakech, au Maroc, signal fort d'un élan politique qui résiste au temps. Néanmoins, cette ratification est loin d'être suffisante : les gouvernements doivent accélérer et renforcer leur action contre le changement climatique au plus vite. Les pays doivent absolument :

- a) réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre afin de rester sous le seuil de 1,5°C en tenant compte des responsabilités historiques et évolutives, développer massivement les énergies renouvelables, protéger les écosystèmes, et
- b) améliorer rapidement la résilience des populations les plus vulnérables au changement climatique, en particulier dans les régions déjà touchées par les déplacements forcés et l'insécurité alimentaire liés au climat.

Les pays ayant une responsabilité historique dans le changement climatique, et y contribuant le plus à l'heure actuelle, ont l'obligation morale d'accroître leur soutien financier et technique aux pays pauvres souffrant disproportionnellement de ses impacts. Accélérer l'action avant 2020 est essentiel. Des signes positifs de changements ont été observés au niveau des entreprises et de la société, en matière de développement des énergies renouvelables, de fermeture de centrales à charbon, de désinvestissement des énergies fossiles, et d'investissements dans les capacités d'adaptation et de résilience. Les gouvernements doivent tirer profit de ces évolutions, accélérer l'action et changer d'échelle afin d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux et ne plus avoir recours à des mesures allant à l'encontre totale des objectifs de l'Accord de Paris.

1. Prendre des mesures concrètes pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C

A l'arrivée des délégations gouvernementales à Paris, l'incertitude restait entière sur la limite de température qui serait formellement fixée par l'Accord de Paris, et sur le fait qu'elle soit accompagnée d'un objectif de réduction des émissions à long terme. L'appel politique extrêmement fort lancé par un groupe de pays vulnérables, notamment ceux regroupés au sein du Forum sur la vulnérabilité climatique (CVF), afin d'introduire la barre de 1,5°C dans l'Accord de Paris, et soutenu par un nombre croissant d'organisations de la société civile², a suscité un élan inattendu et sans précédent. La limite de température a été renforcée à « bien en-dessous des 2 degrés » tout en encourageant à poursuivre les efforts pour rester sous les 1,5°C. Ce demi-degré de différence peut permettre une réduction significative des impacts néfastes du changement climatique³. L'Accord de Paris souligne également la nécessité de réduire rapidement les émissions et de tendre vers l'objectif de « zéro émission nette » de préférence d'ici 2050 ou plus tôt.

Des études publiées après la COP21 démontrent que malgré de récents signaux positifs, il reste encore fort à faire pour assurer l'abandon total des énergies fossiles le plus vite possible. Les bénéfices d'une action plus rapide et plus ambitieuse, et notamment leur contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD), sont de plus en plus reconnus.

Les gouvernements doivent désormais assurer la mise en place immédiate d'actions ambitieuses afin d'éviter une augmentation du réchauffement climatique à plus de 1,5°C par rapport aux niveaux pré-industriels. En particulier, les pays portant la plus grande part de responsabilité en matière d'émissions de gaz à effet de serre, historiquement et encore maintenant, doivent sans attendre revoir à la hausse leurs objectifs nationaux de réduction des émissions, et renforcer leur soutien aux pays en développement, pour les aider à accélérer leur transition. C'est une question de justice et d'équité. De telles réductions devraient amorcer un virage irréversible vers la fin des émissions et des investissements liés aux énergies fossiles, accélérer une juste transition vers des sources d'énergie 100% renouvelables et propres dès que possible et avant 2050, et dans le même temps renforcer l'efficacité et la consommation énergétique. Ces mesures nécessaires, justes, durables et équitables pour rester sous les 1,5°C constituent la voie à suivre, plutôt que de miser sur des technologies n'ayant pas encore fait leur preuve, et qui impliqueraient de sérieux risques sociaux et environnementaux pour les communautés pauvres et marginalisées.

Prendre les mesures nécessaires pour rester sous la barre des +1,5°C à l'aide d'initiatives concrètes

Dialogue facilitatif pour accroître l'ambition	<ul style="list-style-type: none">• Souligner l'importance du seuil de 1,5°C à ne pas dépasser et d'une augmentation significative des réductions des émissions de gaz à effet de serre. Mettre en place à court-terme des initiatives afin d'amorcer le déclin des émissions mondiales bien avant 2020, en particulier dans les pays émettant le plus ou ayant les ratios les plus élevés d'émissions par habitant.
Préparation du dialogue facilitatif de 2018	<ul style="list-style-type: none">• Fortement inciter les pays à revoir leurs CDNs, afin d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre en amont du dialogue de 2018 et à sécuriser les soutiens financier et technique nécessaires, afin de ne pas dépasser les 1,5°C. <p>Considérer le rapport spécial du GIEC sur 1,5°C et les contributions des acteurs non gouvernementaux, comme des ressources-clé d'expertise.</p>
Bilan mondial (tous les 5 ans à partir de 2023)	<ul style="list-style-type: none">• Faire du seuil des 1,5°C, des trajectoires de réduction d'émissions et des besoins en termes de soutiens, des paramètres essentiels de la définition du Bilan mondial et des actions à mettre en place en conséquence.• Initier un processus de préparation spécifique du Bilan mondial lors de la COP22.
Eléments complémentaires dans les CDNs	<ul style="list-style-type: none">• Ajouter des pré-requis pour les pays, notamment l'évaluation de la pertinence de leurs CDNs au vu de la limite de réchauffement de la température fixée dans l'Accord de Paris, et l'identification des actions et appuis nécessaires tout en s'assurant qu'ils respectent les principes et garde-fous mentionnés dans le préambule de l'Accord.
Stratégies d'ici 2050	<ul style="list-style-type: none">• Demander aux pays membres du G20, dans lesquels le G7 doit jouer un rôle-moteur, de proposer des stratégies long-terme de réduction des émissions d'ici mi-2018, afin de rester sous le seuil de réchauffement de la température acté dans l'Accord.
Initiatives de lutte contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none">• Augmenter les financements en faveur d'initiatives susceptibles de stimuler massivement des investissements dans les énergies renouvelables, en particulier à destination des pays et populations y ayant jusqu'alors un accès limité.

2. Accroître les initiatives et soutiens en faveur de l'adaptation des personnes les plus vulnérables

Face aux dérèglements climatiques de plus en plus fréquents et intenses, l'adaptation est un moyen essentiel pour améliorer la résilience des populations et permettre aux pays en développement de contribuer à l'atteinte des ODD. Une récente étude souligne que l'adaptation au changement climatique, même à un niveau limité de réchauffement de la température, génère des coûts exorbitants pouvant aller jusqu'à 300 milliards de dollars américains par an d'ici 2030. Au vu des volumes de financements mis à disposition à l'heure actuelle⁴, le fossé à combler est conséquent. Si l'on dépasse les 2°C, les coûts augmenteront de manière disproportionnée dès 2020. Pour un certain nombre de ces pays, le soutien en termes de financements, de technologies et de formation est essentiel et il demeure « crucial d'explorer de nouvelles opportunités afin de mobiliser des soutiens complémentaires pour les pays en développement, en particulier financiers, afin qu'ils puissent apporter une réponse à leurs besoins en adaptation », tel que souligné dans un récent document technique de la CCNUCC⁵.

L'Accord de Paris a donné une envergure politique sans précédent à l'adaptation, en lui dédiant un article à part entière, en l'incluant dans les principaux objectifs de l'Accord (Article 2), en adoptant un objectif mondial en matière d'adaptation et en renforçant les principes relatifs à l'adaptation (Article 7.5). Il s'agit désormais de transformer l'essai, en augmentant de manière significative le nombre et l'ampleur des initiatives liées à l'adaptation et à la résilience qui répondent aux besoins et s'appuient sur les capacités des populations les plus vulnérables. S'inspirer des bonnes pratiques et défis rencontrés dans le cadre des projets déjà en cours, est absolument nécessaire. Les gouvernements doivent rendre des comptes auprès de leurs citoyens-ne-s sur l'efficacité de leur planification et de leur action dans le domaine de l'adaptation.

Sur la base de son expérience de terrain, CARE considère que l'adaptation à base communautaire intégrant pleinement les considérations de genre, doit être priorisée, ainsi que les efforts visant à placer l'adaptation au cœur de davantage de politiques, processus de planification et actions concrètes. Renforcer les capacités dans les pays en développement est primordial pour contribuer à l'émergence de modèles et de propositions d'actions pertinentes sur l'adaptation. P L'agenda de la COP22 offre plusieurs fenêtres d'opportunités intéressantes afin de promouvoir et de passer à l'échelle les bonnes pratiques en matière d'adaptation, notamment en augmentant les financements qui y sont dédiés.

Renforcer et développer davantage de mesures d'adaptation à destination des populations les plus vulnérables, intégrant pleinement le genre

Objectif mondial en matière d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'opérationnalisation de l'Objectif mondial en matière d'adaptation, notamment en l'articulant clairement avec la hausse des températures, le soutien financier, et les potentiels indicateurs visant à évaluer les avancées réalisées aux niveaux national et mondial dans le domaine de l'adaptation. L'Objectif mondial en matière d'adaptation devrait constituer un élément-clé du Bilan mondial.
2ème conférence ministérielle sur les financements climat pour l'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Les gouvernements devraient valoriser les mesures d'adaptation intégrant pleinement le genre et les besoins des personnes les plus vulnérables, partager les bonnes pratiques et identifier les besoins en renforcement de capacités.
Problématiques des Pays les Moins Avancés	<ul style="list-style-type: none"> Inciter le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) à préparer les lignes directrices attendues de longue date⁶ pour la prise en compte des communautés particulièrement vulnérables, en s'appuyant sur l'expérience pratique de plusieurs organisations dans l'élaboration de lignes directrices.
Fonds Vert pour le Climat, Comité sur l'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Fortement encourager le Conseil d'administration du Fonds vert pour le Climat ainsi que le Comité pour l'adaptation de renforcer l'adhésion aux principes d'adaptation à base communautaire et intégrant pleinement le genre, tels que contenus dans l'Accord de Paris (Article 7.5) et au paragraphe 12, 1/CP.16⁷.
Communication sur l'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Développer les lignes directrices en faveur d'une approche intégrée et efficace afin de mieux communiquer les mesures prises en termes d'adaptation (tenant compte des CDN, Plans nationaux d'adaptation, ODD, Sendai), en se basant sur les bonnes pratiques contenues dans les CPDNs actuelles.

Augmenter les financements publics pour l'adaptation

2ème conférence ministérielle sur les financements climat pour l'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Les pays développés devraient effectuer des annonces claires sur l'augmentation des subventions publiques pour l'adaptation pour 2017 et au-delà, afin d'atteindre l'objectif de 35 milliards de dollars américains d'ici 2020, dans le cadre de la discussion sur la feuille de route des financements climat. Les instruments pouvant générer des financements réellement additionnels devraient également être étudiés.
Comptabilisation des financements climat	<ul style="list-style-type: none"> S'accorder sur des méthodologies de comptabilisation afin s'assurer un suivi plus rigoureux des financements pour l'adaptation fournis en complément des engagements de dédier 0,7% des revenus nationaux bruts à l'aide publique au développement.
Initiatives de lutte contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Encourager et augmenter le soutien aux initiatives de lutte contre le changement climatique, fondées sur les principes pour une bonne adaptation et ciblant les besoins des plus vulnérables, notamment lorsque c'est pertinent en stimulant le soutien du secteur privé à l'adaptation à base communautaire et aux technologies équitables et durables.

3. Renforcer l'action face aux pertes et dommages inévitables

Des centaines de millions de personnes vivant dans la pauvreté subissent d'ores et déjà les impacts du changement climatique et ont des difficultés voire sont dans l'impossibilité de s'adapter. En raison du retard considérable pris en termes d'action et de financements pour l'adaptation à destination des pays en développement, de nombreux impacts ne pourront pas être évités. Déjà visibles ou facilement prévisibles, les dérèglements climatiques tels que la montée du niveau des mers et océans, les inondations et l'érosion des zones côtières⁸, ont suscité des appels marqués des pays vulnérables de considérer la réponse aux pertes et dommages comme le troisième pilier de l'action, au-delà des mesures d'atténuation et d'adaptation. Cette demande s'est traduite par un article dédié aux pertes et dommages (Article 8) dans l'Accord de Paris. Dans la pratique, il s'agit le plus souvent de mettre en place un continuum d'actions, à la fois préventives (adaptation) mais aussi en réponse aux impacts (pertes et dommages), dans le cadre d'une approche de gestion intégrée des risques. Parmi les réponses financières aux pertes et dommages, on trouve notamment : des remboursements ou primes provenant de mécanismes assurantiels liés au climat répondant aux besoins des personnes plus vulnérables sans leur ajouter de fardeau financier supplémentaire, des paiements compensatoires pour les dommages provoqués par une inondation causée par le débordement brutal d'un lac glaciaire, un soutien financier pour se reloger et compenser la perte d'une propriété si des territoires sont enfouis sous la montée du niveau des mers, etc.⁹ Des moyens financiers et techniques supplémentaires devraient être fournis aux pays et communautés affectées pour répondre aux pertes et dommages, principalement par les pays ayant le plus contribué au problème, en se basant sur leurs responsabilités historiques et capacités.

Le principal instrument de la CCNUCC sur la question des pertes et dommages est le Mécanisme international de Varsovie (WIM) établi en 2013. Ses trois fonctions principales sont les suivantes : 1) accroître les savoirs sur et la compréhension des pertes et dommages, 2) renforcer le dialogue, la coordination, la cohérence et les synergies entre acteur-riche-s, et 3) susciter davantage d'actions et de soutien.¹⁰ Son organe décisionnel, le Comité Exécutif (ExCom), a initié ses travaux fin 2015, suivant un plan d'action de 2 ans (2015/2016). Parmi ses principaux domaines d'action figurent la gestion intégrée des risques, les phénomènes à occurrence lente, les pertes non-économiques, les déplacements liés au changement climatique et les financements, mais ceux-ci ont jusqu'alors été peu abordés. Un élément transversal en faveur duquel CARE s'est fortement mobilisé est la nécessité d'accorder une attention particulière aux besoins des populations les plus vulnérables.

Bien que l'ExCom ait considérablement avancé dans la mise en œuvre de son plan d'action, toutes les activités prévues n'ont pu être réalisées avant la COP22. Des recommandations essentielles pour la suite n'ont pas non plus été finalisées. Cette situation a empêché l'ExCom de développer un plan d'action détaillé de 5 ans en amont de la COP22. De plus, étant donné que le WIM n'en est encore qu'à un stade préliminaire de ses travaux, il semble compliqué de mener à bien l'examen de ses modalités de travail prévu pour la COP22. Ces différents éléments doivent être pris en compte dans les décisions à venir de la COP22 afin que le WIM puisse réaliser son plein potentiel.

Renforcer le Mécanisme international de Varsovie pour répondre aux besoins des pays les plus pauvres

Plan d'action de 5 ans du WIM	<ul style="list-style-type: none"> • S'accorder sur des domaines-clé de travail (dont les déplacements, la gestion intégrée des risques, les pertes et dommages permanents/ irréversibles), en tenant compte des différents niveaux de réchauffement de la température, et s'assurer que le travail s'articule autour d'objectifs ambitieux. • Donner le mandat à l'ExCom de préparer un plan d'activités pour une période de 2 à 3 ans s'inscrivant dans le cadre du plan d'action de 5 ans, tout en poursuivant la mise en œuvre des tâches en cours. • Renforcer l'action et le soutien fourni, notamment en développant des instruments pouvant générer des financements complémentaires à hauteur de 50 milliards de dollars américains d'ici 2020 (y compris en se basant sur le principe de pollueur-payeur). • Développer un plan d'action pour promouvoir l'égalité de genre dans l'ensemble du travail réalisé par le WIM. • Accorder davantage d'attention aux besoins des populations les plus vulnérables.
Examen du WIM	<ul style="list-style-type: none"> • Souligner l'importance de renforcer l'action et le soutien pour répondre aux pertes et dommages, et encourager vivement à ce que le WIM bénéficie de ressources supplémentaires pour mener à bien son travail. • Envisager un examen plus approfondi du WIM à mi-parcours du prochain plan d'action, par exemple d'ici la COP25.
Comptabilisation des financements climat	<ul style="list-style-type: none"> • Donner le mandat au Comité permanent des finances (SCF) d'élaborer en partenariat avec le WIM les modalités pour une comptabilisation des financements pour les pertes et dommages distincte de et additionnelle aux financements pour l'adaptation.

4. Promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'action climatique

A l'heure actuelle, 795 millions de personnes souffrent de faim chronique et 161 millions d'enfants de moins de cinq ans, de retards de croissance. Au cours des trente dernières années, la production agricole mondiale a réduit de 1 à 5 pour cent par décennie en raison des changements climatiques et pourrait diminuer de 2 pour cent par décennie au cours du XXI^{ème} siècle. 600 millions de personnes supplémentaires pourraient ainsi être en situation d'insécurité alimentaire d'ici 2080. La faim et la pauvreté ne sont pas accidentelles : elles résultent d'injustices et d'inégalités sociales et économiques à de multiples niveaux.

Les petit-e-s agriculteur-riche-s font souvent face à des difficultés pour cultiver ou acheter des aliments avec une bonne valeur nutritive, en raison d'un accès inégal aux ressources, informations, marchés et à la propriété foncière. Le changement climatique constitue un fardeau supplémentaire dont ils-elles pourraient se passer. La réduction des précipitations peut également poser problème aux populations pastorales en termes de production de fourrage et de ressources d'eau limitées pour le bétail. Les dérèglements climatiques peuvent aussi contribuer au blocage des itinéraires traditionnels de transhumance. Les femmes sont particulièrement touchées par ces inégalités. Représentant 50 pour cent des fermier-e-s en Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi qu'en Afrique subsaharienne, elles ne sont pas considérées sur un pied d'égalité, ne sont pas consultées sur l'utilisation des revenus du foyer ou la gestion des ressources naturelles par la communauté. Leurs connaissances et priorités ne sont pas prises en compte, leurs besoins ne sont pas comblés et leurs droits ne sont pas respectés.

Lors de la COP22, les Parties décideront des prochaines étapes de négociations sur l'agriculture dans le cadre du SBSTA. Les quatre ateliers organisés en 2015 et 2016 ont permis aux Parties d'échanger leurs points de vue sur plusieurs problématiques principalement liées à l'adaptation, et d'identifier des besoins, en particulier en termes de moyens de mise en œuvre. A plusieurs reprises, les Parties ont reconnu l'importance de répondre aux besoins des petits agriculteurs, et spécifiquement des petites agricultrices. Ce faisant, les Parties ont démontré qu'ils étaient sensibilisés, si ce n'est proactifs, à l'impact qu'une gouvernance inclusive et les dynamiques sociales, telles que les inégalités de genre et la marginalisation, a sur la faim, la malnutrition et la pauvreté. Poursuivre les travaux sur l'agriculture dans le cadre de la CCNUCC demeure essentiel, d'autant plus que l'Accord de Paris est le premier traité environnemental à consacrer l'importance de la sécurité alimentaire. Les prochaines étapes doivent permettre d'améliorer l'apprentissage et de renforcer l'action dans ce domaine.

Promouvoir une agriculture durable, productive, équitable et résiliente dans le cadre de la CCNUCC

SBI/SBSTA	<p>Mettre en place un Programme de travail conjoint du SBSTA/SBI sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, ayant pour but de:</p> <ul style="list-style-type: none">• Faciliter l'échange de savoirs et identifier les bonnes pratiques;• Renforcer l'action et le soutien visant à améliorer les capacités d'adaptation et la résilience dans le domaine agricole;• Renseigner et renforcer les actions d'atténuation, tout en garantissant qu'elles ne constituent pas une menace pour la sécurité alimentaire, l'égalité de genre ou les droits humains ;• Identifier et encourager les efforts visant à combler les lacunes en termes de connaissances, soutien et action. <p>Le Programme de travail devrait traiter des problématiques qui n'ont pour l'instant pas été abordées dans le domaine de l'agriculture, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les impacts du changement climatique sur tous les aspects de la sécurité alimentaire, au-delà de la production alimentaire, notamment les aspects sociaux comme les inégalités de genre mais aussi environnementaux telle que la préservation de la biodiversité et la diversité génétique ;• Les opportunités de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout au long de la chaîne de valeur et de diminuer de façon permanente les émissions liées à l'agriculture autres que le CO₂.
Lignes directrices concernant les informations à fournir dans les CDN et la transparence	<ul style="list-style-type: none">• Etablir des lignes directrices sur les informations à fournir dans le cadre des CPDNs, appelant les Parties à fournir des détails sur 1) les processus mis en place/ à mettre en place pour garantir une participation pleine et effective des populations touchées ainsi qu'un respect des droits 2) la gouvernance liée à la terre, et 3) la manière dont la sécurité alimentaire, le développement durable, la biodiversité, et l'égalité de genre sont pris en compte, protégés et promus ;• Etablir des lignes directrices sur la transparence, appelant les Parties à rendre compte des mesures prises pour promouvoir la sécurité alimentaire, l'égalité de genre et les droits humains.

5. S'assurer que les actions de lutte contre le changement climatique respectent et promeuvent l'égalité de genre et les droits humains

Affectant le plus les personnes qui sont pourtant le moins responsables de ses causes et qui disposent de capacités très limitées pour s'adapter, le changement climatique est l'une des plus grandes injustices de notre époque. L'action climatique devrait donc avoir pour but de réduire, voire d'éliminer, les inégalités. Pour CARE, une action climatique pertinente doit s'attaquer aux inégalités de genre et contribuer à la promotion, au respect et à la jouissance des droits humains.

Dans le cadre de la CCNUCC, les Parties ont accordé de plus en plus d'attention aux enjeux de genre, bien qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir.¹¹ Parmi les décisions-clés, figurent la décision 23/CP.18 de 2012 sur la parité de genre et la participation des femmes, et plus marquante encore, celle de 2014 sur le lancement du Programme de travail de Lima sur le genre. Certains des fonds sur le climat ont adopté et mis en œuvre des politiques et plans d'action sur le genre, mais les progrès ne doivent pas s'arrêter là. En appelant les Parties à respecter, promouvoir et prendre en compte leurs obligations en termes de droits humains, tels que les droits des peuples autochtones, l'égalité des sexes, la transition juste, la sécurité alimentaire et l'équité entre les générations, le préambule de l'Accord de Paris (ainsi que son lien vers les ODD) offre un cadre essentiel mais ne donne pas d'indication sur la manière de traduire concrètement ces principes dans l'action climatique. A travers les engagements et les cycles de revue établis par l'Accord de Paris, les Parties ont désormais l'opportunité de non seulement expliquer le type d'actions ou de soutien qu'ils envisagent de réaliser ou fournir, mais aussi la manière dont ils vont mettre en œuvre ces politiques.

Renforcer la mise en œuvre des principes de droits humains dans l'ensemble des travaux de la CCNUCC	
Mise en œuvre et suivi transverses	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir des lignes directrices afin que les Parties rendent compte des mesures prises/ envisagées pour promouvoir les principes inscrits dans l'Accord de Paris, notamment la sécurité alimentaire, l'égalité de genre et les droits humains, à la fois dans la préparation de leurs CDNs, le reporting régulier de leurs actions dans le cadre du dispositif de transparence, et le Bilan mondial.
Partage d'expertise	<ul style="list-style-type: none"> • Décider d'organiser un atelier durant l'intersession de la CCNUCC de 2017 afin de partager les bonnes pratiques et leçons apprises en matière de promotion des droits humains dans l'action climatique.
Mécanismes (financiers et autres)	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des critères, garde-fous, voies de recours et/ ou mécanismes afin de protéger les droits humains et orienter les décisions liées aux Mécanisme de Développement Propre (MDP) aux mécanismes inclus dans l'Article 6 de l'Accord de Paris, aux mécanismes technologiques et financiers, et l'Agenda de l'Action.
Promouvoir l'égalité de genre à travers une deuxième phase du Programme de travail sur le genre	
Cadre de la décision	<ul style="list-style-type: none"> • Appeler à et suggérer la marche à suivre pour l'élaboration d'un "Plan d'action genre" pluriannuel via des ateliers et/ ou réunions d'expert-e-s en 2017, à soumettre pour approbation lors de la COP23 et faisant l'objet d'examen annuels aux COPs suivantes. • Identifier un ensemble de principes directeurs pour le "Plan d'action genre" dont : <ul style="list-style-type: none"> • L'intégration transversale du genre dans l'ensemble des conseils d'administration et organes de la CCNUCC • Des ressources dédiées à la mise en œuvre efficace des actions • Une participation effective des groupements de femmes issus des communautés et des peuples autochtones • L'adoption d'une approche fondée sur les droits humains pour toutes les politiques climatiques dans les pays développés et en développement.
Programme de travail sur le genre	<p>Acter la poursuite du Programme de travail sur le genre, incluant des activités telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers ciblés organisés pendant les intersessions, visant à assurer le suivi de la mise en œuvre des mandats relatifs au genre des conseils d'administration, mécanismes, entités opérationnelles et organes de la CCNUCC, et à émettre des recommandations ; • Prise en compte et mise en avant par le Secrétariat de la CCNUCC des liens entre genre et changement climatique lors de l'organisation d'ateliers, et préparation par le Secrétariat de documents techniques; • Soutien technique et renforcement des capacités à l'intention des Parties afin qu'ils puissent produire des CDNs, Plans nationaux d'adaptation et communications nationales intégrant pleinement le genre ; • Collaboration avec les fonds pour le climat et autres mécanismes de financement afin d'aider les groupements de femmes à l'échelle locale à accéder à et bénéficier de ces fonds ; • Réaliser des études d'impact sur les relations de genre des nouveaux mécanismes et dispositifs mis en place dans le cadre de la CCNUCC.

Pour plus d'informations:

CARE Climate

c/o CARE Danemark
Jemtelandsgade 1
2300
Copenhague
Danemark
+45 35 200 100

www.careclimatechange.org
info@careclimatechange.org

CARE International Secretariat

Chemin de Balexert 7-9
1219 Chatelaine
Genève
Suisse
+41 22 795 10 20

www.careinternational.org

Fondée en 1945, l'ONG internationale CARE est l'un des plus grands réseaux d'aide humanitaire au monde, apolitique et non confessionnel. Dans les situations de réponses à l'urgence ou dans des contextes d'aide à long terme, CARE s'attaque aux causes profondes de la pauvreté. Présente dans 90 pays à travers le monde, CARE met en place des actions pour soutenir l'autonomisation des femmes et agir pour leurs droits.

Pour plus d'informations sur le travail en matière de lutte contre le changement climatique, vous pouvez consulter : www.careclimatechange.org

Notes de fin

- 1 Pour prendre connaissance de projets menés par CARE face au changement climatique, voir www.careclimatechange.org
- 2 Voir le site web: www.105c.org
- 3 Voir Schlessner, C. et al., 2016: Science and policy characteristics of the Paris Agreement temperature goal. http://www.nature.com/articles/nclimate3096.epdf?author_access_token=RexikyN5vxy3ugz-flUY7NRgN0jAjWel9jnR3ZoTv00ZIUAYrJekwZ4HMq3DtbGkVcyLY2h9bp31usCfc_u2h2g9dVxNGp7x5wx9RnALdQbHs8mUKSwWRZf1ZPg9tzH
- 4 Voir PNUM, 2016: Rapport sur le déficit d'adaptation. <http://web.unep.org/adaptationgapreport/2016>
- 5 CCNUCC, 2016: Opportunités et options pour renforcer les actions d'adaptation et soutenir leur mise en œuvre: réduire les vulnérabilités et transversaliser l'adaptation <http://unfccc.int/resource/docs/2016/tp/06.pdf>
- 6 Ces lignes directrices font partie des livrables du programme de travail du LEG depuis quelques années déjà. Une récente information provenant du LEG suggère que le travail dans ce domaine a commencé: voir <http://unfccc.int/resource/docs/2016/sbi/eng/18.pdf>
- 7 La réponse du Conseil d'administration du Fonds vert aux orientations incluses dans 1/CP.21 ne tient pas compte du rôle-clé joué par ces principes pour l'adaptation qui font l'objet d'un consensus, voir <http://unfccc.int/resource/docs/2016/cop22/eng/07.pdf> page 12
- 8 Voir cet exemple au Bénin: <https://www.youtube.com/watch?v=B-ZgMmmxBL4>
- 9 Voir aussi les échanges et considérations issus du Forum 2016 du Comité permanent des finances sur les pertes et dommages: <http://unfccc.int/resource/docs/2016/cop22/eng/08.pdf>
- 10 Voir http://unfccc.int/adaptation/workstreams/loss_and_damage/items/8134.php
- 11 Ainsi, un récent rapport produit par le Secrétariat de la CCNUCC sur la parité de genre dans la composition de des différents organes de la CCNUCC démontre que dans nombre d'entre eux les femmes sont encore largement sous-représentées. 8 des 12 organes comprennent moins de 40% de femmes. <http://unfccc.int/resource/docs/2016/cop22/eng/04.pdf>

Photos de couverture:

Gauche: Action sur les canards et l'adaptation au changement climatique lors de la COP21/CARE

Milieu: Femmes observant la performance de semences de riz pouvant résister à l'immersion au Bangladesh/CARE

Droite: Action Tour Eiffel sur la limite des 1,5°C lors des Journées Européennes du Développement 2016/CAN Europe